

28 oct. — Arrêté n° 351/MFEP/MF/CR rapportant l'arrêté n° 767-VP/MFE/MF/CR du 3 décembre 1965 portant concession d'une pension militaire et d'une rente d'invalidité à M. Kao Gabriel	693
28 oct. — Décision n° 791-D/MFEP/MEN accordant une subvention à la mission évangélique du Togo.	694
30 oct. — Décision n° 795-D-bis/MFEP/SFP portant virement de crédits à la compagnie du Bénin.	694
30 oct. — Décision n° 800-D/MFEP/CCL portant autorisation de virement d'une somme au trésorier-payeur.	694
3 nov. — Décision n° 802-D/MFEP/MTP/CFT autorisant le prélèvement sur le fonds de renouvellement d'une somme au profit du budget annexe du C.F.T.	694
Arrêtés et décision portant désignation de fonctions, nomination et agrément d'un commissionnaire en douanes	694

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1969

4 nov. — Décision n° 164-D/MEN fixant les dates des examens et concours pour l'année scolaire 1969-1970	694
4 nov. — Décision n° 165-D/MEN fixant les dates des congés scolaires pour l'année scolaire 1969-1970	695
Décisions portant nomination et admission	695

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1969

20 oct. — Arrêté n° 434/DG/TMOSS modifiant et complétant l'annexe à l'arrêté n° 703-55/ITLS du 12 août 1965	696
Arrêtés et décisions portant intégrations, réintégrations, titularisations, nominations, engagements, réengagement, rappel à l'activité, régularisation de situation administrative, passages automatiques d'échelon, admissions, mise et maintien en disponibilités, incarcérations, suspension de fonctions, cessation définitive de fonctions pour limite d'âge et licenciements	697

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	
Décision portant intérim	708

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Arrêté interministériel et décisions portant admissions et nomination	708
---	-----

MINISTÈRE DE L'INFORMATION, DE LA PRESSE ET DE LA RADIODIFFUSION

Décision portant nomination et affectation	709
--	-----

TEXTES PUBLIÉS A TITRE D'INFORMATION

MINISTÈRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DU PLAN 1969

5 nov. — Circulaire n° 35/MFEP relative à la domiciliation par des négociants résidant en France	709
--	-----

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis de perte de titres fonciers	710
--	-----

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, DECRETS, ORDONNANCES, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 25 du 11/11/69 portant modification de l'ordonnance n° 46 du 22 novembre 1968 portant loi de finances pour l'exercice 1969.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République ;

Vu l'ordonnance n° 16 du 14 avril 1967 portant dissolution du comité de réconciliation nationale et formation du gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 46 du 22 novembre 1968 portant loi de finances pour l'exercice 1968 ;

Vu l'ordonnance n° 14 du 23 juin 1969 portant modification de l'ordonnance n° 46 du 22 novembre 1968 portant loi de finances pour l'exercice 1969 ;

Sur proposition du ministre des travaux publics, mines, transports, des postes et télécommunications ;

Le conseil des ministres entendu ;

ORDONNE :

Article premier — Les ressources affectées au budget annexe des chemins de fer, exercice 1969, sont modifiées conformément au tableau C ci-joint.

Art. 2 — Les crédits ouverts au budget annexe des chemins de fer, exercice 1969, sont modifiés conformément au tableau D ci-joint.

Art. 3 — Conformément aux articles 1 et 2 ci-dessus le budget annexe des chemins de fer du Togo, exercice 1969, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de quatre cent quarante neuf millions neuf cent soixante deux mille cinq cents francs. (449.962.500 francs).

Art. 4 — La présente ordonnance sera exécutée comme loi de la République togolaise.

Lomé, le 11 novembre 1969

Gal. E. Eyadéma

ETAT C

Budget annexe des chemins de fer

RÉCETTES

Divisions — Paragraphes — Lignes applicables à l'exercice 1969

Division	Paragraphe	Ligne	LIBELLE	RECETTES		DIFFERENCE	
				Prévisions initiales	Prévisions modifiées	en plus	en moins
4	1	36	Versement du fonds de renouvellement	13.300.000	28.070.000	14.770.000	—

ETAT D

Budget annexe des chemins de fer

DEPENSES

Divisions — Chapitres — Articles — Paragraphes applicables à l'exercice 1969

Division	Chapitre	Article	Paragraphe	Libellé	Crédits		Différence	
					Prévisions initiales	Prévisions modifiées	en plus	en moins
1	1	1	1	Personnel des cadres des services généraux	13.205.000	11.600.000	—	1.605.000
				Personnel permanent des services généraux	9.325.000	10.800.000	1.475.000	—
	1	2	1	Personnel des cadres du service de l'exploitation ..	22.421.000	20.321.000	—	2.100.000
				Personnel permanent du service de l'exploitation ..	34.158.000	36.578.000	2.420.000	—
	1	3	1	Personnel des cadres du service voie & bâtiments ..	30.860.000	30.500.000	—	360.000
				Personnel permanent du service voie & bâtiments ..	50.265.000	55.200.000	4.935.000	—
	1	4	1	Personnel des cadres du service matériel-traction ..	41.895.000	37.895.000	—	4.000.000
				Personnel permanent du service matériel-traction ..	32.800.000	34.910.000	2.110.000	—
	1	5	1	Personnel des cadres du service du wharf	1.220.000	1.400.000	180.000	—
				Personnel permanent du service du wharf	13.605.000	14.405.000	800.000	—
	2	2	1	Personnel temporaire des services généraux	390.000	430.000	40.000	—
				Personnel temporaire du service de l'exploitation ..	6.125.000	7.525.000	1.400.000	—
	2	3	1	Personnel temporaire du service voie et bâtiments ..	11.405.000	14.305.000	2.900.000	—
				Personnel temporaire du service matériel et traction ..	11.280.000	11.880.000	600.000	—
	2	4	2	Heures supplémentaires du service de l'exploitation ..	400.000	550.000	150.000	—
				Indemnités de déplacement	1.700.000	2.300.000	600.000	100.000
	2	5	1	Frais de transport pour déplacement	160.000	60.000	—	515.000
				Frais de stage	1.035.000	520.000	—	—
	2	6	1	Versement à la caisse des prestations familiales du Togo	10.800.000	11.600.000	800.000	—
				Versement à la caisse des accidents du travail	4.500.000	4.840.000	340.000	—
2	4	3	Allocations viagères et temporaires	8.200.000	9.500.000	1.300.000	—	
			Frais de correspondance, téléphone et télégraphe ..	1.600.000	2.000.000	400.000	—	
2	6	1	Carburants et lubrifiants	40.650.000	42.650.000	2.000.000	—	
			Honoraires des avocats et experts	300.000	1.300.000	1.000.000	—	
					348.299.000	363.069.000	23.450.000	8.680.000

ORDONNANCE N° 26 du 12-11-69 portant création d'une taxe spéciale de transit.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 ;

Vu la loi n° 66-22 du 23 décembre 1966 portant code des douanes ;

Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Il est créé une taxe spéciale de transit exigible sur toutes les marchandises importées à l'aide de licence levée au Togo et réexportées en transit à l'étranger soit directement, soit en suite d'entrepôt.

Art. 2 — Le taux de cette taxe dont l'assiette est la valeur CAF ou la valeur mercuriale suivant les cas, est fixé comme suit :